



livraison d un televiseur par erreur

Par **chris10**, le **31/01/2012** à **22:10**

bonjour , je suis allé dans un magasin spécialisé pour acheter un écran lcd valeur 2000 , garantie 5 ans offerte et 250 euro rembourser plus tard par le fabricant . j effectue une simulation et le pret m est refuser . dans l achat la livraison etait demandee le mardi matin . je rentre le soir de mon travail et surprise la tele a ete livree bienque non reglee puisque le credit ne passe pas.

c mon amie qui etait la qui a receptionné la tele et signe le bon de livraison . moi je n ai rien signee ni en magasin ni a la reception puisque pas la . une semaine apres le vendeur me telephone me disant qu il y a eu une ereur et me demande la tele ou de la regle a credit .. puis je refuser de rendre se televiseur ?
merci d avance pour votre aide

Par **janus2fr**, le **01/02/2012** à **07:43**

Bonjour,

Vous êtes sérieux ? Vous pensez vraiment que vous pouvez garder l'objet ?

Bien sur que non, s'agissant d'une erreur, vous n'avez aucun droit de conserver cette TV.

En revanche, ce n'est pas à vous de la rapporter, vous devez vous contenter de la tenir à disposition du vendeur.

Par **chris10**, le **01/02/2012** à **14:57**

merci pour votre reponse rapide

Par **razor2**, le **01/02/2012** à **16:23**

Je confirme, la vente n'a pas eu lieu, le bien ne vous appartient pas. Vous ne pouvez pas refuser de le rendre sous peine de poursuites pouvant être intentées à votre encontre.

Cordialement